



DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux pensions

Rapport de la 186^e session (juillet 2003) du Comité permanent du comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1. On trouvera ci-après un résumé de la session du Comité permanent et de son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Gestion des placements

2. La valeur de réalisation des actifs de la Caisse était de 20,741 milliards de dollars le 31 mars 2003, contre 21,789 milliards de dollars au 31 mars 2002, soit une diminution de 1 048 millions de dollars ou 4,8 pour cent. Le rendement total des placements a été négatif (moins 3,8 pour cent), un chiffre légèrement supérieur toutefois à l'indice de référence pour les investisseurs institutionnels. La Caisse a été affectée par le repli généralisé des marchés mondiaux des actions. La performance médiocre des actions a été en partie compensée par le comportement plus satisfaisant du marché obligataire et par la hausse du cours de l'euro face au dollar. Sur les quarante-trois ans d'existence de la Caisse, le taux de rendement cumulé annualisé a atteint en termes réels (effets de l'inflation corrigés) une moyenne de 3,6 pour cent, soit plus que le taux de rendement réel de 3,5 pour cent qui constitue l'objectif à long terme en la matière. Au 31 juillet 2003, la valeur de réalisation estimée des actifs de la Caisse était remontée à 22,932 milliards de dollars.
3. La gestion des placements continue de reposer sur une large diversification (en termes de monnaies, de catégories d'actifs et de régions géographiques), cette méthode étant la plus sûre pour limiter les risques et améliorer les rendements sur le long terme. Bien que les placements en actions aient diminué durant la période à l'examen, le Comité des placements de la Caisse reste convaincu que la meilleure manière d'assurer la viabilité de la Caisse à long terme est de conserver une part prédominante d'actions par rapport aux obligations et que les orientations actuelles en matière de répartition des placements servent les intérêts de la Caisse.

Amélioration des prestations

4. Comme le Conseil d'administration en a été informé l'an dernier¹, le comité mixte a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2002 la mise en œuvre immédiate de plusieurs aménagements relatifs aux prestations touchant notamment aux ajustements au coût de la vie appliqués aux pensions de retraite différées et aux restrictions limitant le droit à la restitution des droits à pension. Ces deux améliorations auraient appuyé utilement les orientations et priorités adoptées par les organisations membres en matière de gestion des ressources humaines. En 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de différer l'adoption de ces recommandations jusqu'au moment où la Caisse pourrait apporter la preuve d'une tendance à la hausse manifeste de ses excédents, sans préciser ce qu'il fallait entendre concrètement par cela. Vu que le comité mixte a formulé ses recommandations au terme de travaux techniques et de consultations tripartites approfondis, plusieurs membres du Comité permanent, dont la délégation de l'OIT, se sont inquiétés de la réaction de l'Assemblée générale. Plusieurs membres du Comité permanent ont souhaité informer l'Assemblée générale de leur mécontentement. Le Comité permanent est convenu d'évoquer le problème de façon informelle lorsqu'il ferait rapport à l'Assemblée générale. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu d'ici juillet 2004, et ces recommandations pourront donc être réexaminées d'ici la fin de l'année.
5. Le Comité permanent a continué de débattre de la question de la pension de réversion dans le cas de couples non mariés et la délégation de l'OIT a proposé un texte qui sera examiné par le comité mixte en 2004, notamment dans la perspective de certains éléments nouveaux survenus au sein du système commun pour ce qui touche à la façon de gérer les ressources humaines et les situations de dépendance au sein de la famille. Le Comité permanent a passé en revue en outre les pratiques d'autres organisations internationales en matière de gestion des cas d'invalidité et examinera cette question de façon plus approfondie en consultation avec les services médicaux et les départements des ressources humaines du système commun.

Retraités de l'ex-URSS

6. L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré qu'elle ne souhaitait plus être informée de cette question mais plusieurs membres du Comité permanent ont exprimé leur vive préoccupation quant à la situation de ces bénéficiaires et demandé au secrétaire de la Caisse de poursuivre les efforts entrepris pour régler le problème de façon satisfaisante.

Structure du comité mixte

7. En juillet 2002, le comité mixte a longuement débattu de la proposition consistant à porter de 33 à 36 le nombre des sièges en son sein et d'allouer les sièges ainsi créés au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies sur la base de la représentation proportionnelle en fonction du nombre de cotisants. Le Comité permanent a créé un groupe de travail comprenant deux membres de la délégation de l'OIT qui devra examiner cette question et rendre compte de ses travaux au comité mixte en 2004.

¹ Document GB.286/PFA/16/1, parag. 14.

Autres questions administratives

8. Le Comité permanent a discuté d'autres questions relatives à certaines procédures de recours, à de nouvelles modalités en matière de vérification des comptes, aux états financiers, au budget, aux hypothèses qui seront utilisées pour la prochaine évaluation actuarielle et à l'avancement des projets de reconfiguration visant à améliorer le service au client et à assurer l'efficacité des opérations. Sur les dix dernières années, le nombre des nouveaux bénéficiaires a augmenté de 4,7 pour cent par an en moyenne. Durant l'année écoulée, le nombre des bénéficiaires et le nombre des participants actifs ont augmenté de 3,3 pour cent chacun.

9. Lors de la discussion du projet de budget du secrétariat de la Caisse, les représentants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont soulevé des objections quant aux augmentations proposées qui auraient alourdi de façon indirecte le coût de certains services administratifs que le secrétariat de la Caisse fournit au secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Comme d'autres organisations membres assument elles-mêmes les coûts administratifs en question et que les augmentations de budget proposées n'impliquaient pas d'augmentation des taux de cotisation pour le régime des pensions, beaucoup de membres du Comité permanent se sont déclarés favorables aux propositions. Un groupe de travail tripartite est parvenu à un compromis que le secrétariat de la Caisse a considéré comme acceptable.

Genève, le 16 février 2004.

Document soumis pour information.